

Communiqué à destination des porteurs de parts

du FIP France ALTO 7

Le FIP France ALTO 7 a été agréé le 19 août 2011, pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution, le 20 décembre 2011, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été complètement finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FIP France Alto 7, soit jusqu'au 20 juin 2021. Nous vous rappelons également par ce communiqué que, conformément au prospectus du fonds, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de prorogation de sa durée de vie.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions que pourrait susciter ce communiqué.

Didier Banéat
Directeur Général Délégué

Lettre d'information du 2^e trimestre 2019